

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 Juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSÏÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mr BARBIER Guillaume, Maire

Etaient présents :

- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. BOISSIERE Ridha
- M. HERIN Christophe,
- Mme CORDONNIER Manhattan
- M. MANSARD Alain,
- Mme CREPEL Brigitte
- Mme POIZEAUX Nicole

Absents

- M. DELY Jean-Michel
- M. Marc VANNES,
- M. POIZEAUX Patrick

Pouvoirs :

- M. POIZEAUX Patrick à M MANSARD Alain
- M. VAN NES à M. HERIN Christophe
- M. DELY Jean-Michel à M. MANSARD Alain

Secrétaire de Séance : Mme CORDONNIER Manhattan

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des Procès-Verbaux du conseil municipal du 11 Avril 2022 et du 05 Mai 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délibération relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.
4. Délibération adoptant les règles de publication des actes de la commune (Reforme du 01 Juillet 2022)
5. Organisation des élections législatives
6. Questions Diverses

Début de séance 18h30

- Rajout du point concernant Les travaux de voiries 2022 de la Commune.
Monsieur le Maire Précise aux Membres du conseil municipal que la Commune doit reprendre une délibération pour autoriser et préciser pour les travaux de voirie de la CCGR pour donner suite à la convention mise en place pour 2021-2023

1. Approbation des Procès-Verbaux du conseil municipal du 11 Avril 2022 et du 05 Mai 2022

Les procès-verbaux du 11 Avril et du 22 mai 2022 sont approuvés à l'unanimité des Membres présents

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Manhattan CORDONNIER est désignée secrétaire de séance

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Juin 2022

3. Délibération relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Monsieur le Maire,

Donne lecture du courrier de M. Michel LUCE, président de la commission Intercommunale et Interdépartementale d'Aménagement Foncier (CIIAF) relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le plan d'ensemble au 1/5000 ème des créations, modifications et suppressions proposées.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime,
Décide D'approuver le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission intercommunale Interdépartementale d'aménagement foncier.

4. Délibération adoptant les règles de publication des actes de la commune (Reforme du 01 Juillet 2022)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la publicité des actes de la commune par affichage.

5. DELIBERATION TRAVAUX DE VOIRIE 2022-CCGR.

Monsieur Le Maire,

Expose qu'il a reçu les devis des travaux de voiries pour l'année 2022 à la suite de la convention signée avec la Communauté de Communes Du Grand Roye pour :

- L'impasse Saint-Jacques
 - La rue de Tilloloy
 - La Rue Rocquin-Maçon
- Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de faire pour les travaux 2022
- L'impasse Saint-Jacques
 - La rue de Tilloloy

Le Maire
Guillaume BARBIER

Le Secrétaire de Séance
Manhattan CORDONNIER